



**ARRETE N° 2025\_0101**

**ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE DE LA BARAUDIERE**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu les travaux de remplacement de boîte EU à réaliser par l'entreprise MERLIN TP domiciliée 415 rue des Merisiers 45700 Pannes, représentée par Monsieur Nicolas GALLET, dans la rue de la Baraudière ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

**ARRETONS**

**Article 1 :** A compter du 22 avril 2025, et jusqu'au 07 mai 2025, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance par feux tricolores) au 15 rue de la Baraudière.

**Article 2 :** Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

**Article 3 :** L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

**Article 4 :** L'entreprise MERLIN TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

**Article 5 :** Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 20/02/2025



Date d'affichage : 20/02/2025

ENTREPRISE :

MERLIN TP  
415 Rue des Merisiers  
45700 PANNES  
Responsable du chantier :  
GALLET Nicolas , conducteur de travaux 06 14 69 97 00  
Philippe MITTEAU , chef d'équipe 06 14 69 67 14

**DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL**

Lieu des travaux : 15 rue de la Baraudière

Début des travaux : du 22 avril au 7 Mai 2025

Délai des travaux : 3 semaines

Type de travaux à effectuer : Remplacement boîte EU

**SOUHAIT DE L'ENTREPRISE**

- rue barrée  oui  
 non
- Stationnement interdit  oui  
 non
- Traversée de route  
par demi chaussée  oui  
 non
- Alternat par feux  oui  
 non
- Alternat par panneaux  oui  
 non

Fait à PANNES le 18 février 2025  
L'entreprise

**MERLIN TP**

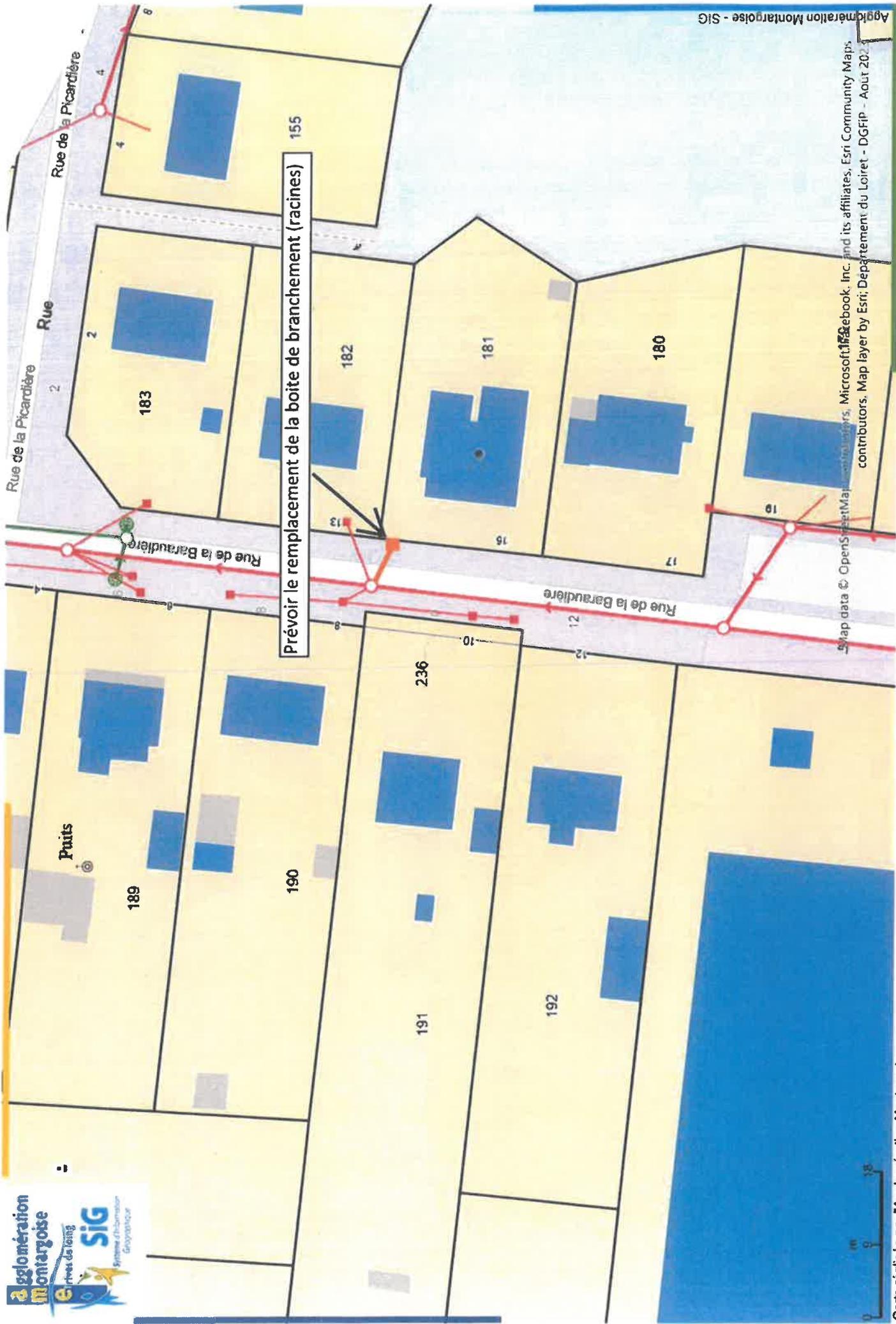
415 rue des Merisiers

Parc Activités Arboris - 45700 PANNES

Tel : 02 38 97 10 03

RCS Orléans B 775 532 955 - Siret 775 532 955 00033  
SAS au capital de 168 000 € - N° TVA FR 42 775 532 955

COMMUNE DE VILLEMANDEUR  
SERVICES TECHNIQUES – 31 Rue JOSDON – 45700 VILLEMANDEUR  
Tél : 02.38.07.16.70 Fax : 02.38.93.06.91



Prévoir le remplacement de la boîte de branchement (racines)